

OFI INVEST HIGH YIELD 2027

Rapport annuel sur l'exercice clos le
31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Sommaire

Acteurs.....	3
Société de gestion.....	3
Commercialisateur.....	3
Dépositaire et conservateur.....	3
Centralisateur.....	3
Commissaire aux comptes.....	3
Informations concernant les placements et la gestion.....	4
Caractéristiques de l'OPC.....	4
Changement(s) intervenu(s) au cours de l'exercice.....	16
Changement(s) à venir.....	16
Autres informations.....	16
Rapport d'activité.....	17
Informations réglementaires.....	21
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	25
Comptes annuels.....	31
Bilan actif.....	31
Bilan passif.....	32
Compte de résultat.....	33
Annexes aux comptes annuels.....	35
Annexe d'informations périodiques SFDR.....	66

ACTEURS

SOCIETE DE GESTION

Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Ci-après la « Société de Gestion »

COMMERCIALISATEUR

Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

La commercialisation du Fonds peut être confiée à toute société affiliée au Groupe Ofi Invest.

Le Fonds étant admis en Euroclear France, ses parts peuvent être souscrites ou rachetées auprès d'intermédiaires financiers qui ne sont pas connus de la Société de Gestion.

DEPOSITAIRE ET CONSERVATEUR

Société Générale

Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris (France)

Adresse postale : 189, rue d'Aubervilliers - 75886 Paris Cedex 18 (France)

Ci-après le « Dépositaire »

CENTRALISATEUR

Société Générale

Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris (France)

Adresse postale de la fonction de centralisation des ordres de souscription/rachat et tenue des registres :
32, rue du Champ-de-tir – 44000 Nantes (France)

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit

Siège social : 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine (France)

Représenté par Madame Raphaëlle ALEZRA-CABESSA

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest High Yield 2027 (le « Fonds »).

Forme juridique

Fonds commun de placement de droit français.

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Classification

Obligations et autres titres de créance internationaux.

Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques							
Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées				
IC	FR0013511458	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	100 000 euros	Néant
ID	FR0013511466	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	100 000 euros	Néant
RC	FR0013511474	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	Néant	Néant
RD	FR0013511482	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	Néant	Néant

A	FR001400EQJ8	Capitalisation	Capitalisation et/ou distribution	EUR	Part réservée aux UC (Unités de compte) du Groupe Abeille	Néant	Néant
Afer High Yield 2027	FR001400IEG1	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	EUR	Part réservée à la souscription via des contrats d'assurance-vie souscrits par l'AFER auprès d'Abeille Vie et d'Abeille Epargne Retraite.	Néant	Néant
RFC	FR0013511490	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Part réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ; - fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ; - fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat.	Néant	Néant
RFD	FR0013511516	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Part réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ; - fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ; - fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat.	Néant	Néant

Pour les parts IC et ID, il est précisé qu'en cas de souscriptions par plusieurs sociétés appartenant à un même groupe, au sens de l'article L.233-3 I. du Code de commerce, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les souscriptions des différentes entités dudit groupe. De la même manière, en cas de souscriptions par plusieurs OPC/Mandats gérés par la même société de Gestion, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les différentes souscriptions des OPC/Mandats de ladite société de gestion.

Objectif de gestion

Le Fonds Ofi Invest High Yield 2027 a pour objectif d'obtenir sur la durée de vie du Fonds soit 7 ans à échéance du 31 décembre 2027, une performance nette de frais annualisée minimum de 2,25% (objectif de performance) pour les parts IC et ID, une performance nette de frais annualisée minimum de 2,15% (objectif de performance) pour les parts RFC et RFD, une performance nette de frais annualisée minimum de 1,75% (objectif de performance) pour les parts RC et RD, une performance nette de frais annualisée minimum de 1,40% (objectif de performance) pour la part A et une performance nette de frais annualisée minimum de 2,03% (objectif de performance) pour la part Afer High Yield 2027.

La stratégie du Fonds sera d'acquérir les titres sélectionnés et de les détenir jusqu'à leur maturité afin d'en percevoir les coupons distribués et leur remboursement final ou anticipé. Les titres acquis en portefeuille auront une échéance d'au plus 6 mois après le 31 décembre 2027.

Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion et ne constitue pas une promesse de rendement ou de performance du Fonds.

Il peut exister un risque que la situation financière réelle des émetteurs soit moins bonne que prévue. En cas de conditions défavorables (ex : défauts plus nombreux, taux de recouvrement moins importants), cela pourra venir diminuer la performance du Fonds et l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion du Fonds tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture du change et des frais de gestion de la Société de Gestion.

Indicateur de référence

Le Fonds ayant pour objectif d'obtenir sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais annualisée minimum de 2,25% (objectif de performance) pour les parts IC et ID, une performance nette de frais annualisée minimum de 2,15% (objectif de performance) pour les parts RFC et RFD et une performance nette de frais annualisée minimum de 1,75% (objectif de performance) pour les parts RC et RD) et une performance nette de frais annualisée minimum de 1,40% (objectif de performance) pour la part A et une performance nette de frais annualisée minimum de 2,03% (objectif de performance) pour la part Afer High Yield 2027, il ne sera pas géré en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. Aucun indicateur de référence n'est donc défini.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

La stratégie d'investissement du Fonds est une stratégie de portage qui consiste à investir dans des obligations et autres titres de créance et à les détenir jusqu'à maturité (« buy and hold »). La stratégie du Fonds sera d'acquérir les titres sélectionnés et de les détenir jusqu'à leur maturité afin d'en percevoir les coupons distribués et leur remboursement final ou anticipé. Les titres acquis en portefeuille auront une échéance d'au plus 6 mois après le 31 décembre 2027. Dans l'optique d'une dissolution du Fonds au 31 décembre 2027, les titres ayant une maturité résiduelle d'au plus 6 mois seront cédés.

Afin de réaliser son objectif, le Fonds investit en obligations et autres titres de créance, libellés en euro ou en devises, et émis par des entreprises publiques, des Etats, des organismes supranationaux ou privées de toute origine géographique. Accessoirement (10% de l'actif net), le Fonds pourra également investir dans les mêmes conditions en obligations convertibles (y compris obligations convertibles contingentes dites Cocos).

Les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, ...) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger). Elles sont utilisées dans le but d'améliorer le rendement du portefeuille, mais avec un risque supplémentaire lié à leur caractère subordonné à d'autres types de dettes, et à l'activation automatique (ou au grès du régulateur de l'émetteur) de clauses pouvant engendrer la perte totale de l'investissement.

Le gérant investira progressivement de manière active et discrétionnaire sur tout type de titres : titres spéculatifs (dits à haut rendement ou *High Yield*), *Investment Grade*), afin de saisir toutes les opportunités de marché. Les titres spéculatifs, plus risqués, présentent d'une manière générale des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Aussi, même si le Fonds a une stratégie initiale « Buy and hold », les gérants se laissent la possibilité de saisir des opportunités de marché en vendant /achetant des titres après la phase de constitution du portefeuille. L'exposition au marché ainsi que la duration seront gérées activement.

Le Fonds pourra détenir à l'acquisition des titres notés au minimum « BB- La Société » de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en oeuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation des titres en dessous de BB- (en application de la politique de notation d'Ofi Invest Asset Management), cette dernière décidera de céder ou non les titres en prenant en compte sa propre analyse, l'intérêt des porteurs et les conditions de marché. Dans tous les cas, une dégradation en catégorie CCC entrainera la vente de l'instrument dans les 3 mois.

Le Fonds cherche à optimiser le taux actuariel moyen du portefeuille à l'échéance du 31 décembre 2027 et sélectionner les émetteurs (parmi un gisement diversifié de 276 émetteurs provenant de divers secteurs et de divers pays), présentant la probabilité de défaut moins importante au regard du rendement apporté et à l'analyse fondamentale des différents facteurs de risque inhérents à ceux-ci.

Le portefeuille du Fonds est construit autour d'une approche « bottom up » pour la sélection des titres (i.e. extraire la valeur relative d'une signature par rapport à une autre) et « top down » pour l'optimisation du portefeuille (i.e. degré d'exposition au marché High Yield - investissements spéculatifs plus risqués), allocation sectorielle ou par catégorie de notation.

Il n'y aura ni répartition sectorielle, ni taille de capitalisation des émetteurs prédéfinie dans la sélection des titres en portefeuille.

Le Fonds a vocation à investir en euro mais peut également acquérir des titres dans d'autres devises (USD, GBP, ...) ; le risque de change est alors systématiquement couvert. Cette couverture pouvant s'avérer imparfaite, le Fonds pourra être exposé à un risque résiduel de change.

La sensibilité globale du portefeuille aux taux d'intérêts sera comprise entre 0 et 6. Compte tenu de la stratégie du Fonds, la sensibilité du portefeuille déclinera avec le temps.

Compte tenu de la stratégie d'investissement mise en oeuvre, le profil de risque du Fonds varie dans le temps.

L'exposition du Fonds aux obligations et obligations convertibles diminuera en raison de l'arrivée à échéance des titres. A l'approche de l'échéance du Fonds, Le Fonds sera géré en monétaire et en référence aux taux moyen du marché monétaire en Euro (Eonia capitalisé, €ster). Le Fonds optera alors, après agrément de l'AMF, soit pour une nouvelle stratégie d'investissement, soit pour une dissolution, soit fera l'objet d'une fusion avec un autre OPC. Le gérant se réserve toutefois la possibilité d'investir sur des obligations d'émetteurs privés et publics en fin de vie du Fonds si leur rendement s'avère meilleur, sans que la maturité de ces titres puisse excéder 6 mois après la date d'échéance du Fonds.

En outre, le Fonds pourra investir, dans la limite de 100% de l'actif net, sur les instruments financiers à terme français et étrangers ou négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré, sans recherche de surexposition. Il pourra prendre des positions en vue de couvrir et d'exposer le portefeuille au risque de taux et en vue de couvrir le portefeuille aux risques de change et de crédit. Il négociera également des contrats de swap et/ou de change à terme afin de couvrir le portefeuille contre le risque de change avec toutefois un risque résiduel.

Analyse des critères extra-financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 75% de l'actif net du Fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

Ainsi, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieur à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les obligations libellées en euros de l'indice Bank Of America Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield » (HEAE) déduit des obligations perpétuelles, que la Société de Gestion considère comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Fonds au regard de sa stratégie.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres selon l'approche ESG, la Société de Gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf

Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

Le FCP n'est pas labélisé ISR.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Toutefois, le Fonds a un minimum de 11% d'investissements durables de l'actif net. Toutefois, le Fonds peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Le Fonds ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ».

En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Pour rappel :

Par ailleurs, pendant la période de souscription et de constitution du portefeuille, le gérant se réserve la possibilité de rester investi en instruments du marché monétaire.

Par décision de la Société de Gestion, la période souscription a été renouvelée une première fois pour une période courant du 10 juillet 2021 au 9 janvier 2022 puis une seconde et dernière fois pour la période courant du 10 janvier 2022 au 9 juillet 2022.

L'objectif d'un seuil d'encours de 250 M€ n'ayant pas encore été atteint au 9 juillet 2022, la Société de Gestion a souhaité poursuivre la commercialisation du Fonds et a décidé d'ouvrir de nouvelles périodes de souscription.

Ainsi, par décision de la Société de Gestion, une troisième période de souscription de 6 mois court du 10 juillet 2022 au 9 janvier 2023 qui pourra être reconduite si besoin.

Dès le 1er décembre 2022, une dernière période de souscription a été mise en place et court jusqu'au 31 décembre 2024.

Tous les instruments décrits ci-dessous ont avant tout un profil obligataire et seront intégrés au portefeuille dans le cadre de l'objectif du Fonds à savoir obtenir : une performance nette de frais annualisée minimum de 2,25% (objectif de performance) pour les parts IC et I C/D, une performance nette de frais annualisée minimum de 2,15% (objectif de performance) pour les parts RFC et RFD et une performance nette de frais annualisée minimum de 1,75% (objectif de performance) pour les parts RC et RD et une performance nette de frais annualisée minimum de 1,40% (objectif de performance) pour la part A et une performance nette de frais annualisée minimum de 2,03% (objectif de performance) pour la part Afer High Yield 2027.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Titres de créance et instruments du marché monétaire : jusqu' à 100% de l'actif net :

Le portefeuille est investi en obligations et autres titres de créances d'entreprises publiques, des Etats, des organismes supranationaux ou privées, de toutes zones géographiques, libellés en euros ou en devises : obligations à taux fixe et/ou variable, et/ou indexées négociés sur des marchés réglementés.

De la même manière et de façon accessoire (10%), le Fonds pourra investir en obligations d'émetteurs privés dont les caractéristiques les exposent aux variations des actions sous-jacentes (obligations convertibles en actions, obligations remboursables en actions, obligations à bons de souscription d'action, obligations callables et puttables). L'exposition éventuelle aux marchés actions induite par ces produits sera cependant marginale et ne constitue pas le cœur de cible du portefeuille.

Les titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs, pourront être notés spéculatifs (dits à haut rendement ou High Yield), Investment Grade, selon la politique de notation mise en place par la Société de Gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquiescer ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

L'allocation entre les notations des différents titres ou émetteurs en portefeuille pourra varier :

- De 0 % à 100 % de son actif en titres de qualité « High Yield » (titres spéculatifs) ;
- De 0 % à 50 % de son actif en titres « Investment Grade » ;
- 0 % de son actif en titres non notés.

Les titres composant le portefeuille sont libellés en euro ou en devises, avec couverture du risque de change systématique.

La maturité des titres en portefeuille ne pourra excéder 6 mois après le 31 décembre 2027.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le gérant utilisera des instruments du marché monétaire et OPCVM monétaires.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré	Entre 0 et 6
Devises de libellé des titres dans lesquels le Fonds est investi	Euro : de 0 à 100% de l'actif net (*) Devises : de 0 à 100% de l'actif net (*)
Niveau de risque de change supporté par le Fonds	Proche de 0% de l'actif net – risque résiduel
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le Fonds est exposé	OCDE : de 0 à 100% de l'actif net (*) Autres : de 0 à 20% de l'actif net

(*) La limite de 100% peut être ponctuellement dépassée dans le cadre de Souscriptions/Rachats importants, de variations importantes des marchés ou encore à raison d'un léger décalage de règlement dans le cadre d'opérations d'arbitrage à l'actif du Fonds.

Actions : de 0 à 10 % de l'actif net :

Le Fonds peut détenir des actions exclusivement issues d'une conversion (obligations convertibles, bons de souscription en actions, obligations remboursables en actions, debt to equity swap...) dont le pourcentage correspondant sera en tout état de cause inférieur à 10% de l'actif net. Il n'y aura ni répartition sectorielle ni taille de capitalisation prédéfinie.

Actions ou parts d'autres OPCVM ou fonds d'investissement :

Afin de gérer la trésorerie ou d'accéder à des marchés spécifiques (sectoriels ou géographiques) le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts et actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM ou fonds d'investissement, ou en parts et actions d'autres OPC français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étrangers qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Ces fonds peuvent être des OPC gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi Invest.

Autres actifs éligibles :

Le Fonds peut détenir jusqu'à 10 % en cumul d'instrument du marché monétaire, titre de créance ou titre de capital non négociés sur un marché réglementé respectant l'article R. 214-12 du Code monétaire et financier.

Instruments dérivés :

Stratégies sur les contrats financiers :

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré, à des fins d'exposition et de couverture du risque de taux et à des fins de couverture du risque de change (futures) et du risque de crédit. Il pourra également prendre des positions sur des swaps et change à terme en vue de couvrir le risque de change. L'exposition du portefeuille sur ce type d'instruments n'a pas vocation à être supérieure à 100% ; leur utilisation n'implique pas une surexposition du portefeuille du Fonds. Cependant, dans le cas de souscriptions ou de rachats importants ou de variations importantes des marchés, le Fonds peut se trouver temporairement exposé au-delà de 100%.

Dérivés de taux :

Dans le cadre de la stratégie du Fonds et afin de gérer la sensibilité taux du portefeuille, le gérant réalisera des opérations d'exposition ou de couverture du risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille. Les instruments dérivés utilisés sont principalement des futures sur indices de taux d'intérêt. Les futures servent essentiellement à calibrer l'exposition globale du Fonds à la sensibilité taux.

Dérivés de change :

Le Fonds peut intervenir sur le marché des devises via des contrats au comptant ou à terme sur devises sur des marchés organisés et réglementés, français ou étrangers (forward, futures), ou des contrats de change à terme de gré à gré (swap...). Les opérations de change à terme seront utilisées pour couvrir les expositions en devise du Fonds. Une politique de couverture systématique du risque de change est mise en place par le gérant. Néanmoins, il pourra subsister un risque de change résiduel en fonction des conditions de marché.

Dérivés de crédit :

Le gérant pourra recourir à des contrats financiers pour couvrir les expositions de crédit du portefeuille par l'achat de protection.

L'utilisation des Credit Default Swap (CDS) indiciels sera effectuée uniquement pour couvrir le risque de crédit à hauteur de 100% maximum de l'actif net du Fonds.

Le CDS permet de se protéger contre la défaillance d'un émetteur en payant à un tiers un flux régulier et en recevant de ce tiers un paiement défini à l'origine en cas de survenance de la défaillance redoutée. Dans ce cadre, le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir le risque de crédit lié aux obligations détenues en portefeuille.

Le Fonds n'aura pas recours aux Total Return Swaps.

Engagement du Fonds sur les contrats financiers :

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode probabiliste.

Le risque global est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR absolue sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net.

Le niveau de levier indicatif du Fonds, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 150%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Fonds se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la Société de Gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « *collateral agreement* » avec ses contreparties.

Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Fonds.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Fonds n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Fonds.

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Fonds.

Le Fonds est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

Titres intégrant des dérivés :

Nature des instruments utilisés :

Essentiellement, obligations puttables et callables, Warrants, Bons de souscription ainsi que tout type de support obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription.

En particulier, le Fonds peut investir en titres comportant une exposition aux actions (obligations convertibles, obligations échangeables ou remboursables en actions).

La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Les interventions sur les titres intégrant des dérivés seront de même nature que celles réalisées sur les instruments dérivés. Le recours aux titres intégrant des dérivés est subordonné à leur éventuel avantage en matière de coût/efficacité, rendement ou de liquidité.

Le Fonds pourra utiliser les titres intégrant des dérivés dans la limite de 100% de l'actif net. La méthode du calcul du risque globale est celle du calcul de l'engagement.

Dépôts :

Le Fonds peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 10% de l'actif net. Ces dépôts ont pour vocation de contribuer à la rémunération de la trésorerie.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèce, dans la limite de 10 % de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le Fonds n'a pas vocation à effectuer des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Profil de risque

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le Fonds est un OPCVM classé « Obligations et Autres Titres de Créances Internationaux ».

L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué en cas de mauvaise performance du Fonds, ce dernier ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de performance :

L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs, y compris sur la durée de placement recommandée. Le Fonds n'offre pas un rendement garanti.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :

Le Fonds est investi en titres financiers sélectionnés discrétionnairement par la Société de Gestion. Il existe donc un risque que le Fonds ne soit pas investi sur les titres les plus performants.

Risque de taux d'intérêt :

En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt.

Risque de crédit :

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative du Fonds serait alors affectée par cette baisse.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles :

Le Fonds est exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable.

Risque lié à l'investissement en titres spéculatifs (dits à haut rendement ou *High Yield*) :

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du Fonds. Les signatures non notées, qui seront sélectionnées, rentreront majoritairement de la même manière dans cette catégorie et pourront présenter des risques équivalents ou supérieurs du fait de leur caractère non noté.

Risque lié aux marchés émergents :

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution du cours de ces titres peut en conséquence varier très fortement et entraîner à la baisse la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans certains pays :

Le Fonds pourra être exposé à des émetteurs privés ou public de pays dont la dette souveraine est particulièrement risquée dans les conditions de marché prévalant à la date de lancement du Fonds : Espagne, Italie, Portugal.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque de lié à la détention de petites et moyennes valeurs :

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé à la dette des petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer une augmentation de la volatilité de la valeur liquidative.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

De façon accessoire, l'investisseur peut être exposé aux risques suivants :

Risque actions :

Le Fonds est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations, et sur des petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché entraîneront une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de change :

Bien que le portefeuille soit systématiquement couvert du risque de change par le gérant, une telle couverture étant par construction imparfaite, le Fonds reste exposé à un risque résiduel de change. Le risque de change est le risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds peut baisser du fait de l'évolution du cours de devises autres que l'euro.

Risque lié aux obligations contingentes :

Les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, ...) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger) ou est jugé insuffisant par le régulateur de ces institutions financières. Dans le premier cas, on parle de déclenchement mécanique, et dans le second cas, il s'agit d'un déclenchement discrétionnaire du mécanisme d'absorption par le régulateur. Le trigger, spécifié dans le prospectus à l'émission, correspond au niveau des capitaux à partir duquel l'absorption des pertes est mécaniquement déclenchée. Cette absorption des pertes se matérialise soit par conversion en actions, soit par réduction du nominal (partielle ou totale).

Les principaux risques spécifiques liés à l'utilisation des Cocos sont les risques de :

- De déclenchement du mécanisme d'absorption des pertes : Il entraîne soit la conversion des cocos en actions (« equity conversion »), soit la réduction partielle ou totale du nominal (« write down ») ;
- De non-paiement des coupons : le paiement des coupons est à la discrétion de l'émetteur (mais avec l'accord préalable systématique du régulateur) et le non-paiement des coupons ne constitue pas un défaut de la part de l'émetteur ;
- De non-remboursement en date de call : les Cocos AT1 sont des obligations perpétuelles mais remboursables à certaines dates (dates de call) à la discrétion de l'émetteur (avec l'accord de son régulateur). Le non-remboursement en date de call entraîne une augmentation de la maturité de l'obligation et a donc un effet négatif sur le prix de cette dernière. Il expose aussi l'investisseur au risque de ne jamais être remboursé ;

- De structure du capital : en cas de faillite de l'émetteur, le détenteur de la Coco sera remboursé qu'après le remboursement intégral des détenteurs d'obligations non subordonnées. Dans certains cas (Coco avec write-down permanent par exemple), le détenteur de la Coco pourra subir une perte plus importante que les actionnaires ;
- De valorisation : compte tenu de la complexité de ces instruments, leur évaluation en vue d'un investissement ou postérieurement nécessite une expertise spécifique. L'absence de données sur l'émetteur régulièrement observables et la possibilité d'une intervention discrétionnaire de l'autorité de régulation de l'émetteur peuvent remettre en cause l'évaluation de ces instruments ;
- De liquidité : les fourchettes de négociation peuvent être importantes en situation de stress. Et dans certains scénarios, il est possible de ne pas trouver de contreparties de négociation.

Durée de placement recommandée

31 décembre 2027.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

01/01/2025 : désormais minimum d'investissement durable de l'actif net : 11%

01/07/2025 : concerne la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Les DIC, Prospectus et Règlement du Fonds seront mis à jour ultérieurement.

CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : DJ_Reporting-reglementaire_OPC-FR@ofi-invest.com



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

RAPPORT D'ACTIVITE

Contexte économique et financier¹

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après un début d'année marqué par des tensions commerciales et un shutdown² historique, l'économie américaine a confirmé sa résilience en 2025. La croissance annuelle s'établirait autour de 2,1% en moyenne annuelle, portée par la consommation des ménages aisés et des investissements privés, malgré une polarisation accrue et un marché du travail fragilisé.

La Réserve fédérale, confrontée à des pressions inédites, a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre, terminant l'année à 3,50-3,75 %, afin de soutenir l'activité dans un contexte d'inflation modérée (environ 2,7% en fin d'année).

Sur le front commercial, la politique tarifaire agressive a pesé sur la confiance, mais des accords-cadres avec le Japon et l'UE, ainsi qu'un moratoire de 90 jours sur les droits de douane, ont permis d'apaiser les tensions.

Enfin, le déficit budgétaire est resté élevé, conséquence des baisses d'impôts et des dépenses militaires prévues par le « One Big Beautiful Bill³ », tandis que les anticipations pour 2026 misent sur une croissance plus modérée.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2025, la zone euro enregistrerait une croissance de 1,4 %, mais cette moyenne masque une forte fragmentation. L'Espagne a bénéficié d'une consommation robuste et du dynamisme touristique, affichant une performance supérieure à la moyenne. À l'inverse, l'Allemagne a souffert d'une industrie pénalisée par la faiblesse des exportations et la transition énergétique, tandis que l'Italie a connu une reprise plus lente. La France, quant à elle, s'est située dans une position intermédiaire, freinée par l'incertitude politique et budgétaire, accentuée par la chute du gouvernement en septembre et la dégradation de sa note souveraine par Fitch⁴ (de AA- à A+), invoquant des déficits persistants et une fragmentation politique.

Le protectionnisme transatlantique a constitué un frein majeur : la mise en place d'un cadre tarifaire réciproque UE-États-Unis a pesé sur les exportations et retardé les projets d'investissement, en particulier dans les économies industrielles. Cette incertitude commerciale a accentué la prudence des entreprises, malgré des conditions financières redevenues accommodantes.

Sur le plan monétaire, la Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi son cycle d'assouplissement, ramenant son taux de dépôt à 2 % avant de marquer une pause au second semestre. La normalisation des prix s'est confirmée, avec une inflation sous-jacente⁵ refluant vers 2,3–2,4 %, même si les services restent sous tension.

Enfin, la politique budgétaire s'annonce contrastée : l'Allemagne prépare un plan de relance historique (500 Md€ dès 2026), orienté vers les infrastructures, la défense et la transition énergétique, offrant un relais domestique à la demande européenne. À l'inverse, plusieurs pays, dont la France, devront composer avec des marges de manœuvre limitées et une surveillance accrue des marchés.

¹ Période concernée : 31 décembre 2024 – 31 décembre 2025 - Date des données chiffrées : 31 décembre 2025, sauf mention contraire - Cours de clôture, coupons et/ou dividendes réinvestis.

² Paralysie partielle ou totale du gouvernement fédéral due à un blocage du vote du budget par le Congrès avant le début de l'année fiscale (le 1er octobre).

³ Projet de loi budgétaire américain, adopté dans le cadre de la reconstruction législative de Donald Trump en juillet 2025.

⁴ Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Il attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

⁵ Mesure de l'inflation qui exclut les prix les plus volatils, généralement ceux de l'énergie et des produits alimentaires, afin de mieux refléter la tendance de fond des prix.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025.

- La Banque centrale européenne (BCE) a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, portant le taux de dépôt à 2,0% le 5 juin 2025, puis a marqué une pause le reste de l'année.
- La Réserve fédérale américaine (Fed) a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre 2025, ramenant la fourchette à 3,50 – 3,75 % en décembre. Une croissance résiliente, et une inflation* toujours relativement élevée incite la Fed à une certaine prudence en 2026.
- La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux de taux de repo de 1,50% à 1,40% et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier.
- La Banque du Japon a continué son resserrement monétaire : relèvement du taux directeur à 0,50% en janvier 2025, puis nouvelle hausse à 0,75 % en décembre.

Taux longs⁶

Aux États-Unis, le rendement du bon du Trésor à 10 ans a reculé d'environ 40 points de base sur l'année pour s'établir à 4,16% fin décembre, contre près de 4,56% en début d'année. Ce mouvement s'explique par des anticipations de croissance et d'inflation plus modérées, qui ont conduit la Fed à abaisser ses taux, bien que de manière moins rapide et moins marquée que la BCE. Les incertitudes liées aux politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump, ainsi que ses pressions récurrentes pour des taux plus bas, ont également pesé sur les taux longs.

En Allemagne, la tendance a été inverse : le rendement du Bund à 10 ans est passé de 2,36% à 2,85% sur l'année. Cette hausse reflète les annonces d'un plan de relance ambitieux du nouveau chancelier Friedrich Merz, pour un montant de 500 milliards d'euros. Ces perspectives ont soutenu les taux allemands malgré la fin du cycle d'assouplissement de la BCE.

En France, les tensions politiques et les inquiétudes budgétaires ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans s'est rapproché de 3,60% fin décembre, avec un spread⁷ vis-à-vis du Bund proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse traduit la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit⁸

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité⁹ persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solides performances sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement¹⁰ avec une performance de 12% à fin décembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité¹¹ (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate) a affiché une performance plus modérée de 10,30% à fin décembre 2025. Durant l'année, les spreads de crédit¹² se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »¹³ et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéficiaires.

⁶ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁷ Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

⁸ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁹ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

¹⁰ Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

¹¹ Les obligations, moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

¹² Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque.

¹³ Nom donné par Donald Trump au 2 avril 2025, date à laquelle il a lancé une politique tarifaire massive pour « libérer » l'industrie américaine.

Actions¹⁴

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle.

Aux États-Unis, les marchés ont retrouvé des couleurs grâce à des résultats solides et à la vague d'investissements dans l'IA (350 Md\$), propulsant la technologie en tête des performances malgré des prises de bénéfices en fin d'année. Le S&P 500 termine à +17,9% (dividendes nets réinvestis en devises locales).

En Europe, les mouvements de flux en défaveur du marché américain et le plan de relance allemand ont soutenu les secteurs cycliques et bancaires. L'Eurostoxx 50 clôture l'année avec une performance robuste de +21,2% (dividendes nets réinvestis), malgré des révisions à la baisse des prévisions des entreprises liées à la faiblesse du dollar.

Le Japon s'est hissé à la deuxième place du classement avec une performance de +26,2% (Indice Nikkei 225 dividendes nets réinvestis en devises locales), porté par l'élection de Sanae Takaichi et un programme ambitieux de relance, dans un contexte inédit de hausse des taux directeurs.

Les marchés émergents ont également brillé et occupent la première place, portés par l'Asie. La Chine signe une deuxième année de rebond (Indice Hang Seng +32,5% dividendes nets réinvestis en devises locales), soutenue par une politique pro-business et l'essor technologique. Hors Chine, l'Asie bénéficie de la dynamique de la chaîne de valeur de l'IA (Corée, Taïwan) et de la diversification industrielle (Vietnam).

Politique de gestion

Sur l'exercice, Ofi Invest High Yield 2027 n'est intervenu ni sur des dérivés de crédits ni sur des dérivés de taux.

Le marché high yield progresse de plus de +5% sur l'année 2025, une très bonne performance après deux années record (+12.1% en 2023 et +8.5% en 2024). Surtout, le marché high yield n'a connu sur l'année qu'un seul mois de performance négative, en mars (à -1.0%), soulignant la consistance de sa performance et la force du portage, avec un rendement au pire du marché toujours proche de 5% en fin d'année.

Le marché a souffert sur l'année de la remontée des taux gouvernementaux, avec un bund allemand en hausse d'environ 50 pb en 2025. Mais le resserrement des spreads de crédit a été une nouvelle fois impressionnant, avec une compression d'environ 90 pb sur l'année : les spreads s'affichent désormais 150 pb sous leur moyenne 10 ans, et à moins de 20 pb du plus bas historique atteint fin 2017 ! Deux facteurs expliquent principalement cette compression des spreads : un portage toujours élevé sur la classe d'actifs du fait du niveau des taux, attirant ainsi toujours les investisseurs, et une qualité de crédit du marché high yield en amélioration, avec un poids accru dans l'univers des noms les plus solides.

Dans cet environnement, le Fonds a bénéficié de son positionnement défensif. Aucun nom du portefeuille n'est passé en catégorie B ou CCC. Parmi les obligations en portefeuille, seuls les titres Eutelsat ont vu leur rating passer de la catégorie BB à B, avant de revenir à BB à la suite de l'augmentation de capital. Le Fonds n'a connu aucun autre événement de crédit notable.

¹⁴ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

On notera cependant sur l'année la très forte sous-performance des noms les plus fragiles de l'univers. En 2025, la performance des CCC a été de -2%, alors que les BB finissent à +5.4% et les B à +5.6%. La dispersion dans le marché HY a augmenté à des niveaux records, signalant qu'une partie du marché est abandonnée par les investisseurs traditionnels, alors que les noms solides sont toujours plus recherchés dans un environnement de croissance faible et de pression sur les marges. La hausse des taux de défaut, à près de 4%, a pénalisé les high beta malgré un taux de recouvrement toujours élevé.

Côté sectoriel, les craintes qui pesaient sur le secteur automobile en début d'année se sont apaisées, et le secteur réalise une des meilleures performances de l'année, à +7%. L'immobilier (+12%), l'énergie (+9%) et la distribution (+8%) tirent également leur épingle du jeu. A l'opposé, la chimie (-3%) concentre désormais les craintes en Europe, dans un environnement pénalisé par les surcapacités asiatiques et le coût de l'énergie en Europe.

Le marché primaire a connu une année 2025 extrêmement prolifique, avec plus de 130 Mds€ de nouvelles émissions, un niveau proche du record de 2021 (134 Mds€). Le mois de juin a d'ailleurs constitué un nouveau record historique à 23 Mds€, le niveau mensuel d'émissions franchissant les 20 Mds€ pour la première fois. Cette euphorie du marché primaire a cependant surtout profité aux entreprises BB, dont la part dans le total d'émissions a dépassé les 80% lors du troisième trimestre. Ce niveau n'avait plus été atteint depuis 7 ans, quand les craintes de récession étaient très élevées.

Côté flux, les entrées ont été significatives sur l'année 2025, avec 10 Mds\$ entrant sur le marché high yield européen. Les sorties importantes rencontrées lors du Liberation Day d'avril ont été nettement compensées depuis, ce qui a contribué à la très bonne performance du marché sur l'année. Le dernier trimestre 2025 marque cependant une accalmie sur le front des flux entrants, avec seulement 700 M\$ collectés depuis début octobre. Sur l'année, les entrées de capitaux ont été tout aussi spectaculaires sur le high yield américain en 2025, avec près de 25 Mds\$ d'entrées sur le marché.

Performances¹⁵ :

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la performance du Fonds a été de 2,91% pour la part A, de 3,56% pour la part Afer High Yield 2027, de 3,79% pour la part IC, de 3,79% pour la part ID, de 3,26% pour la part RC, de 3,27% pour la part RD, de 3,69% pour la part RFC et de 3,64% pour la part RFD.

Le Fonds ayant pour objectif d'obtenir sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais annualisée minimum de 2,25% (objectif de performance) pour les parts IC et ID, une performance nette de frais annualisée minimum de 2,15% (objectif de performance) pour les parts RFC et RFD et une performance nette de frais annualisée minimum de 1,75% (objectif de performance) pour les parts RC et RD) et une performance nette de frais annualisée minimum de 1,40% (objectif de performance) pour la part A et une performance nette de frais annualisée minimum de 2,03% (objectif de performance) pour la part Afer High Yield 2027, il ne sera pas géré en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. Aucun indicateur de référence n'est donc défini.

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest High Yield 2027 PART A	FR001400EQJ8	31/12/2024	31/12/2025	2,91%	1,40%	112,12 €	115,38 €
Ofi Invest High Yield 2027 PART AFER HIGH YIELD 2027	FR001400IEG1	31/12/2024	31/12/2025	3,56%	2,03%	110,26 €	114,18 €
Ofi Invest High Yield 2027 PART IC	FR0013511458	31/12/2024	31/12/2025	3,79%	2,25%	113,77 €	118,08 €
Ofi Invest High Yield 2027 PART ID	FR0013511466	31/12/2024	31/12/2025	3,79%	2,25%	105,35 €	106,25 €
Ofi Invest High Yield 2027 PART RC	FR0013511474	31/12/2024	31/12/2025	3,26%	1,75%	117,34 €	121,17 €
Ofi Invest High Yield 2027 PART RD	FR0013511482	31/12/2024	31/12/2025	3,27%	1,75%	113,92 €	114,87 €
Ofi Invest High Yield 2027 PART RFC	FR0013511490	31/12/2024	31/12/2025	3,69%	2,15%	113,16 €	117,33 €
Ofi Invest High Yield 2027 PART RFD	FR0013511516	31/12/2024	31/12/2025	3,64%	2,15%	105,21 €	106,12 €

¹⁵ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS	
				(en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST HIGH YIELD 2027	OPC	FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS PART D	259 350 981,52	250 798 290,04
OFI INVEST HIGH YIELD 2027	OBLIGATIONS	XS2712523310	PAPREC HOLDING SA 6.50% 17/11/2027		10 027 782,64
OFI INVEST HIGH YIELD 2027	OBLIGATIONS	XS2628390366	LOTTOMATICA SPA ROMA 7.125% 01/06/2028		9 829 544,40
OFI INVEST HIGH YIELD 2027	OBLIGATIONS	XS2051904733	INTERNATIONAL GAME TECH 2.375% 15/04/2028	9 818 066,00	
OFI INVEST HIGH YIELD 2027	OBLIGATIONS	XS2802928775	BRENNTAG FINANCE BV 3.75% 24/04/2028	9 761 240,00	
OFI INVEST HIGH YIELD 2027	OBLIGATIONS	XS2596599147	PANDORA AS 4.5% 10/04/2028	9 724 355,00	
OFI INVEST HIGH YIELD 2027	OBLIGATIONS	XS2113253210	ALLWYN ENTERTAINMENT AS 3.875% 15/02/2027		9 580 000,00
OFI INVEST HIGH YIELD 2027	OBLIGATIONS	XS2333564503	DUFRY ONE BV 3.375% 15/04/2028		9 555 440,10
OFI INVEST HIGH YIELD 2027	OBLIGATIONS	XS2540585564	ELECTROLUX AB 4.125% 05/10/2026	9 534 319,00	
OFI INVEST HIGH YIELD 2027	OBLIGATIONS	XS2619047728	BENTELER INTERNATIONAL A 9.375% 15/05/2028		9 421 920,00

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la Société de Gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La Société de Gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode probabiliste. Le risque global est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR absolue sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net. Le niveau de levier indicatif du Fonds, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 150%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Fonds se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Informations relatives à la VaR

Nom de l'OPC	Max	Min	Moyenne
Ofi Invest High Yield 2027	0,51%	0,14%	0,23%

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31/12/2025, Ofi Invest High Yield 2027 n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Néant.
- Taux : Néant.
- Crédit : Néant.
- Actions – CFD : Néant.
- Commodities : Néant.

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Néant.
- Options : Néant.

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 344 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2025 s'est élevé à 41 036 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 30 736 000 euros, soit 75% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 10 300 000 euros (**), soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2025.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2025, 2 593 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2025), 13 511 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 71 personnes au 31 décembre 2025).

(* Effectif présent au 31 décembre 2025)

(** Bonus 2025 versé en février 2026)

OFI INVEST HIGH YIELD 2027

Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

OFI INVEST HIGH YIELD 2027

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

OFI INVEST HIGH YIELD 2027
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
127-129, quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OFI INVEST HIGH YIELD 2027 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé :

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa



2026.06.04 17:38:08 +02:00

Bilan Actif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	930 754 275,31	1 086 325 355,23
Actions et valeurs assimilées (A)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	895 765 277,31	1 060 516 456,82
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	895 765 277,31	1 060 516 456,82
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	34 988 998,00	25 808 898,41
OPCVM	34 988 998,00	25 808 898,41
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	930 754 275,31	1 086 325 355,23
Créances et comptes d'ajustement actifs	-	151 673,03
Comptes financiers	8 023,29	14 309,50
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	8 023,29	165 982,53
Total Actif I+II	930 762 298,60	1 086 491 337,76

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	898 807 265,72	1 029 355 781,18
Report à nouveau sur revenu net	4 060,82	6 312 309,59
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	31 153 566,24	49 577 157,98
Capitaux propres	929 964 892,78	1 085 245 248,75
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	929 964 892,78	1 085 245 248,75
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	797 405,82	1 246 089,01
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	797 405,82	1 246 089,01
Total Passifs : I+II+III+IV	930 762 298,60	1 086 491 337,76

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	36 691 580,22	37 563 393,94
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	16 964,42	38 259,60
Sous-total Produits sur opérations financières	36 708 544,64	37 601 653,54
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-1 076,98	-699,87
Sous-total Charges sur opérations financières	-1 076,98	-699,87
Total Revenus financiers nets (A)	36 707 467,66	37 600 953,67
Autres produits :	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :	-8 201 661,80	-8 984 350,35
Frais de gestion de la société de gestion	-8 201 661,80	-8 984 350,35
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-8 201 661,80	-8 984 350,35
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	28 505 805,86	28 616 603,32
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-2 581 931,32	-1 080 379,46
Sous-total Revenus nets I = C+D	25 923 874,54	27 536 223,86

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	6 565 567,55	894 817,24
Frais de transactions externes et frais de cession	-40 725,11	-94 072,04
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	6 524 842,44	800 745,20
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-570 626,05	-46 299,59
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	5 954 216,39	754 445,61
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 071 138,64	21 970 128,96
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-	0,31
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	-1 071 138,64	21 970 129,27
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	346 613,95	-683 640,76
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	-724 524,69	21 286 488,51
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	31 153 566,24	49 577 157,98

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement du Fonds est une stratégie de portage qui consiste à investir dans des obligations et autres titres de créance et à les détenir jusqu'à maturité (« buy and hold »). La stratégie du Fonds sera d'acquérir les titres sélectionnés et de les détenir jusqu'à leur maturité afin d'en percevoir les coupons distribués et leur remboursement final ou anticipé. Les titres acquis en portefeuille auront une échéance d'au plus 6 mois après le 31 décembre 2027. Dans l'optique d'une dissolution du Fonds au 31 décembre 2027, les titres ayant une maturité résiduelle d'au plus 6 mois seront cédés.

Le Fonds cherche à optimiser le taux actuariel moyen du portefeuille à l'échéance du 31 décembre 2027 et sélectionner les émetteurs (parmi un gisement diversifié de 276 émetteurs provenant de divers secteurs et de divers pays), présentant la probabilité de défaut moins importante au regard du rendement apporté et à l'analyse fondamentale des différents facteurs de risque inhérents à ceux-ci.

Le portefeuille du Fonds est construit autour d'une approche « bottom up » pour la sélection des titres (i.e. extraire la valeur relative d'une signature par rapport à une autre) et « top down » pour l'optimisation du portefeuille (i.e. degré d'exposition au marché High Yield - investissements spéculatifs plus risqués), allocation sectorielle ou par catégorie de notation.

Il n'y aura ni répartition sectorielle, ni taille de capitalisation des émetteurs prédéfinie dans la sélection des titres en portefeuille. Le portefeuille est investi jusqu'à 100% de son actif net en obligations et autres titres de créances d'entreprises publiques, des Etats, des organismes supranationaux ou privées, de toutes zones géographiques, libellés en euros ou en devises : obligations à taux fixe et/ou variable, et/ou indexées négociés sur des marchés réglementés. Accessoirement (10% de l'actif net), le Fonds pourra également investir dans les mêmes conditions en obligations convertibles (y compris obligations convertibles contingentes dites Cocos).

De la même manière et de façon accessoire (10%), le Fonds pourra investir en obligations d'émetteurs privés dont les caractéristiques les exposent aux variations des actions sous-jacentes (obligations convertibles en actions, obligations remboursables en actions, obligations à bons de souscription d'actions...). L'exposition éventuelle aux marchés actions induite par ces produits sera cependant marginale et ne constitue pas le coeur de cible du portefeuille.

Le gérant investira progressivement de manière active et discrétionnaire sur tout type de titres : titres spéculatifs (dits à haut rendement ou High Yield), Investment Grade, afin de saisir toutes les opportunités de marché. Les titres spéculatifs, plus risqués, présentent d'une manière générale des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Aussi, même si le Fonds a une stratégie initiale « Buy and hold », les gérants se laissent la possibilité de saisir des opportunités de marché en vendant /achetant des titres après la phase de constitution du portefeuille. L'exposition au marché ainsi que la durée seront gérées activement.

L'allocation entre les notations des différents titres ou émetteurs en portefeuille pourra varier :

- De 0 % à 100 % de son actif en titres de qualité « High Yield » (titres spéculatifs) ;
- De 0 % à 50 % de son actif en titres « Investment Grade » ;
- 0 % de son actif en titres non notés.

Les titres composant le portefeuille sont libellés en euro ou en devises, avec couverture du risque de change systématique.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le gérant utilisera des instruments du marché monétaire et OPCVM monétaires. Le taux d'exposition maximum aux émetteurs hors OCDE sera compris entre 0 et 20%.

La sensibilité globale du portefeuille aux taux d'intérêts sera comprise entre 0 et 6. Compte tenu de la stratégie du Fonds, la sensibilité du portefeuille déclinera avec le temps.

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré, à des fins d'exposition et de couverture du risque de taux et à des fins de couverture du risque de change (futures) et du risque de crédit. Il pourra également prendre des positions sur des swaps et change à terme en vue de couvrir le risque de change.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021 ⁽¹⁾
Actif net					
en EUR	929 964 892,78	1 085 245 248,75	1 009 723 708,59	108 926 819,99	74 869 182,81
Nombre de titres					
Catégorie de parts IC	464 788,9523	517 393,7444	776 860,8870	416 114,6347	189 910,8162
Catégorie de parts ID	458 091,2418	496 046,4302	781 574,4302	716 503,4113	489 729,1959
Catégorie de parts RFC	7 200,9083	7 589,9904	6 671,6360	10,0000	10,0000
Catégorie de parts RFD	10,0000	10,0000	10,0000	10,0000	10,0000
Catégorie de parts RC	263 918,7280	340 624,6366	287 820,2717	1 021,5116	-
Catégorie de parts RD	10 047,2325	12 437,8858	12 343,8858	1,5000	-
Catégorie de parts A	1 259 804,0000	1 693 899,0000	1 768 338,0000	-	-
Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2027	5 666 942,0000	6 729 015,0000	5 893 244,0000	-	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts IC en EUR	118,08	113,77	108,23	97,96	110,15
Catégorie de parts ID en EUR	106,25	105,35	102,64	94,98	110,15
Catégorie de parts RFC en EUR	117,33	113,16	107,76	97,63	109,95
Catégorie de parts RFD en EUR	106,12	105,21	102,52	94,85	109,95
Catégorie de parts RC en EUR	121,17	117,34	112,19	102,06 ⁽²⁾	-
Catégorie de parts RD en EUR	114,87	113,92	111,55	102,12 ⁽³⁾	-
Catégorie de parts A en EUR	115,38	112,12	107,57 ⁽⁴⁾	-	-
Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2027 en EUR	114,18	110,26	105,34 ⁽⁵⁾	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RFC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RFD en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RD en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2027 en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices (suite)

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021 ⁽¹⁾
Catégorie de parts ID en EUR	3,32	3,02	2,45	2,17	3,08
Catégorie de parts RFC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RFD en EUR	3,16	2,86	2,32	2,01	2,88
Catégorie de parts RC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RD en EUR	3,01	2,72	2,66	1,16	-
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2027 en EUR	-	-	0,22	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RFC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RFD en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RD en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2027 en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts IC en EUR	4,39	3,31	-0,42	1,40	2,65
Catégorie de parts ID en EUR	0,68	0,06	-2,85	-0,76	-0,42
Catégorie de parts RFC en EUR	4,25	3,18	-0,52	1,23	2,44
Catégorie de parts RFD en EUR	0,70	0,09	-2,83	-0,77	-0,43
Catégorie de parts RC en EUR	3,92	2,85	-0,97	0,00	-
Catégorie de parts RD en EUR	0,74	0,07	-3,14	-1,08	-
Catégorie de parts A en EUR	3,34	2,34	-1,32	-	-
Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2027 en EUR	4,00	3,91	-1,87	-	-

(1) Premier exercice

(2) La catégorie de parts RC a été créée le 27/06/2022 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(3) La catégorie de parts RD a été créée le 27/06/2022 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(4) La catégorie de parts A a été créée le 12/01/2023 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(5) La catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2027 a été créée le 12/06/2023 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour (Bourse de Paris).

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instrument financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Instrument du marché monétaire

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1, III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties. Les Credit Default Swaps sont valorisées "mark to market", sur la base du cours de clôture en tenant compte de la durée de vie résiduelle de l'instrument financier.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Une fois la période de souscription terminée, un mécanisme de swing pricing sera mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation. Toutefois, comme indiqué précédemment, la SGP se laissant la possibilité de procéder avant l'échéance du Fonds à une reconduction de la stratégie d'investissement ou à une fusion absorption avec un autre OPCVM, ce mécanisme de SWING PRICING pourra être supprimé au moment de la mutation.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement :

Le FCP peut subir une baisse de sa valeur liquidative ("VL") en raison des ordres de rachat effectués par les investisseurs, à un cours qui ne reflète pas les coûts de réajustement associés aux opérations de désinvestissement du portefeuille. Afin de réduire l'impact de cette dilution et de protéger les intérêts des porteurs existants, le FCP met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement. Ce mécanisme, encadré par une politique de swing pricing, permet à la Société de Gestion de s'assurer de faire supporter les coûts de réajustement aux investisseurs qui demandent le rachat de parts du FCP en épargnant ainsi les porteurs qui demeurent au sein du Fonds.

Si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de rachats des investisseurs sur l'ensemble des classes de parts du FCP dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la Société de Gestion en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de rachat. La VL de chaque classe de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des classes de parts du FCP. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion. Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des coûts de transaction et des taxes éventuelles applicables au FCP.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde des rachats au sein du FCP, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de Gestion devra effectuer de tels

ajustements. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La politique de détermination des mécanismes du Swing Pricing est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

L'application du swing est à la discrétion de la Société de Gestion conformément à la pricing policy OFI.

Conformément à la réglementation, les paramètres de ce dispositif ne sont connus que des personnes en charge de sa mise en oeuvre.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net, tout OPC inclus, ne peut être supérieur à :

- 0,55% TTC pour les parts IC et ID
- 0,65% TTC pour les parts RFC et RFD
- 1,05% TTC pour les parts RC et RD
- 1,35% TTC pour les parts A
- 0,72% TTC pour les parts Afer High Yield 2027

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 3 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehmann) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Affectation des sommes distribuables

Pour les parts IC, RC, RFC et A :

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu du revenu de la loi ;

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Pour les parts ID, RD et RFD :

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La distribution pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement distribuées, aux arrondis près. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Pour les parts Afer High Yield 2027 :

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du revenu net. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	1 085 245 248,75	1 009 723 708,59
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	113 111,85	156 644 703,72
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-187 867 478,73	-129 776 281,77
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	28 505 805,86	28 616 603,32
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	6 524 842,44	800 745,20
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-1 071 138,64	21 970 129,27
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-1 485 498,75	-2 734 359,58
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	929 964 892,78	1 085 245 248,75

Souscriptions rachats

Catégorie de parts IC	
Parts émises	-
Parts rachetées	52 604,7921
Catégorie de parts ID	
Parts émises	-
Parts rachetées	37 955,1884
Catégorie de parts RFC	
Parts émises	-
Parts rachetées	389,0821
Catégorie de parts RFD	
Parts émises	-
Parts rachetées	-
Catégorie de parts RC	
Parts émises	442,3677
Parts rachetées	77 148,2763
Catégorie de parts RD	
Parts émises	-
Parts rachetées	2 390,6533
Catégorie de parts A	
Parts émises	546,0000
Parts rachetées	434 641,0000
Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2027	
Parts émises	-

Souscriptions rachats (suite)

Parts rachetées	1 062 073,0000
-----------------	----------------

Commissions

Catégorie de parts IC	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts ID	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts RFC	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts RFD	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts RC	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts RD	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts A	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2027	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR0013511458 - OFI INVEST HIGH YIELD 2027 IC

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0013511466 - OFI INVEST HIGH YIELD 2027 ID

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0013511490 - OFI INVEST HIGH YIELD 2027 RFC

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0013511516 - OFI INVEST HIGH YIELD 2027 RFD

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Caractéristiques des différentes catégories de parts (suite)

FR0013511474 - OFI INVEST HIGH YIELD 2027 RC

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation et/ou Distribution

FR0013511482 - OFI INVEST HIGH YIELD 2027 RD

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Distribution
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation et/ou Distribution

FR001400EQJ8 - OFI INVEST HIGH YIELD 2027 A

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation et/ou Distribution

FR001400IEG1 - OFI INVEST HIGH YIELD 2027 AFER HIGH YIELD 2027

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	-	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	895 765	880 296	15 469	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	8	-	-	-	8
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	880 296	15 469	-	8

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	29 592	123 669	742 505	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	8	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	29 600	123 669	742 505	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises (suite)

Ventilation par devise				
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Total	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade	Non Investment Grade	Non notés
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	430 407	456 494	8 864
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	430 407	456 494	8 864

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances	-	-
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Comptes financiers	8	8
<i>Société Générale</i>	8	8

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>			
FR0000008997 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D France	Monétaire	EUR	34 989
Total				34 989

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2025
Créances	
Total créances	-
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-677 845,33
Rachats à payer	-119 560,49
Total dettes	-797 405,82
Total	-797 405,82

Frais de gestion

Catégorie de parts IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts ID	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Commission de performance (frais variables)	-

Frais de gestion (suite)

Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts RFC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts RFD	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,64
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts RD	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts A	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2027	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,72
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	7 346,00	4 763,00	34 988 998,00

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie de parts IC		
Revenus nets	1 690 488,54	1 673 568,02
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 690 488,54	1 673 568,02
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 690 488,54	1 673 568,02
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 690 488,54	1 673 568,02
Total	1 690 488,54	1 673 568,02
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts ID		
Revenus nets	1 517 092,74	1 499 343,87
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 517 092,74	1 499 343,87
Report à nouveau	4 049,39	3 101,23
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 521 142,13	1 502 445,10
Affectation :		
Distribution	1 520 862,92	1 498 060,22
Report à nouveau du revenu de l'exercice	279,21	4 384,88
Capitalisation	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Total	1 521 142,13	1 502 445,10
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	458 091,2418	496 046,4302
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3,32	3,02
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts RFC		
Revenus nets	25 207,34	23 591,95
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	25 207,34	23 591,95
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	25 207,34	23 591,95
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	25 207,34	23 591,95
Total	25 207,34	23 591,95
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts RFD		
Revenus nets	31,61	28,62
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	31,61	28,62
Report à nouveau	0,06	0,04
Sommes distribuables au titre du revenu net	31,67	28,66
Affectation :		
Distribution	31,60	28,60
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,07	0,06
Capitalisation	-	-
Total	31,67	28,66

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	10,0000	10,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3,16	2,86
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts RC		
Revenus nets	830 120,94	943 434,33
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	830 120,94	943 434,33
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	830 120,94	943 434,33
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	830 120,94	943 434,33
Total	830 120,94	943 434,33
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts RD		
Revenus nets	30 263,96	33 757,08
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	30 263,96	33 757,08
Report à nouveau	11,37	88,08
Sommes distribuables au titre du revenu net	30 275,33	33 845,16
Affectation :		
Distribution	30 242,17	33 831,05
Report à nouveau du revenu de l'exercice	33,16	14,11
Capitalisation	-	-
Total	30 275,33	33 845,16
* Information relative aux acomptes versés		

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	10 047,2325	12 437,8858
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3,01	2,72
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts A		
Revenus nets	3 277 921,75	3 838 508,83
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3 277 921,75	3 838 508,83
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 277 921,75	3 838 508,83
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 277 921,75	3 838 508,83
Total	3 277 921,75	3 838 508,83
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2027		
Revenus nets	18 552 747,66	19 523 991,16
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	18 552 747,66	19 523 991,16
Report à nouveau	-	6 309 120,24
Sommes distribuables au titre du revenu net	18 552 747,66	25 833 111,40
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	18 552 747,66	25 833 111,40
Total	18 552 747,66	25 833 111,40
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	5 666 942,0000	6 729 015,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie de parts IC		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	350 716,16	41 493,35
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	350 716,16	41 493,35
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	350 716,16	41 493,35
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	350 716,16	41 493,35
Total	350 716,16	41 493,35
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	464 788,9523	517 393,7444
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts ID		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	313 511,73	33 777,58
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	313 511,73	33 777,58
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	313 511,73	33 777,58
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	313 511,73	33 777,58
Total	313 511,73	33 777,58
* Information relative aux acomptes versés		

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	458 091,2418	496 046,4302
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts RFC		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	5 401,64	604,19
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	5 401,64	604,19
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	5 401,64	604,19
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	5 401,64	604,19
Total	5 401,64	604,19
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	7 200,9083	7 589,9904
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts RFD		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	7,06	0,95
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	7,06	0,95
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	7,06	0,95
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	7,06	0,95
Total	7,06	0,95
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	10,0000	10,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie de parts RC		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	204 880,78	27 890,04
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	204 880,78	27 890,04
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	204 880,78	27 890,04
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	204 880,78	27 890,04
Total	204 880,78	27 890,04
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	263 918,7280	340 624,6366
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts RD		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	7 443,33	905,40
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	7 443,33	905,40
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	7 443,33	905,40
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	7 443,33	905,40
Total	7 443,33	905,40
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	10 047,2325	12 437,8858
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts A		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	932 858,75	131 580,53
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	932 858,75	131 580,53
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	932 858,75	131 580,53
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	932 858,75	131 580,53
Total	932 858,75	131 580,53
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 259 804,0000	1 693 899,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2027		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	4 139 396,94	518 193,57
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	4 139 396,94	518 193,57
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	4 139 396,94	518 193,57
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	4 139 396,94	518 193,57
Total	4 139 396,94	518 193,57
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	5 666 942,0000	6 729 015,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				895 765 277,31	96,32
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				895 765 277,31	96,32
AIR FRANCE KLM 8.125% 31/05/2028	Transport	EUR	9 500 000,00	11 000 240,00	1,18
AKELIUS RESIDENTIAL PROP 1% 17/01/2028	Finance/Assurance	EUR	9 460 000,00	9 186 333,86	0,99
ALSTRIA OFFICE REIT AG 1.50% 15/11/2027	Immobilier	EUR	8 000 000,00	7 740 847,12	0,83
ALTAREA 1.875% 17/01/2028	Immobilier	EUR	9 400 000,00	9 389 505,48	1,01
AMERICAN HONDA FINANCE 2.85% 27/06/2028	Finance/Assurance	EUR	5 000 000,00	5 086 058,90	0,55
AMERICAN TOWER CORP 4.125% 16/05/2027	Immobilier	EUR	7 000 000,00	7 318 396,44	0,79
AMPLIFON SPA 1.125% 13/02/2027	Commerce	EUR	6 600 000,00	6 535 306,44	0,70
APT PIPELINES LTD 2% 22/03/2027	Finance/Assurance	EUR	6 000 000,00	6 056 673,70	0,65
ARENA LUX FIN SARL 1.875% 01/02/2028	Finance/Assurance	EUR	7 000 000,00	6 926 855,83	0,74
AROUNDTOWN SA 0% 16/07/2026	Immobilier	EUR	2 500 000,00	2 464 400,00	0,26
AROUNDTOWN SA 0.375% 15/04/2027	Immobilier	EUR	5 200 000,00	5 057 117,53	0,54
AROUNDTOWN SA 1.625% 31/01/2028	Immobilier	EUR	1 700 000,00	1 682 205,19	0,18
ASHLAND SERVICES BV 2% 30/01/2028	Finance/Assurance	EUR	9 030 000,00	8 901 693,73	0,96
ATLANTIA 1.875% 12/02/2028	Transport	EUR	1 600 000,00	1 592 844,71	0,17
ATLANTIA SPA 1.875% 13/07/2027	Transport	EUR	7 440 000,00	7 404 444,95	0,80
AUTOSTRADA PER L'ITALIA 1.75% 01/02/2027	Transport	EUR	6 010 000,00	6 059 915,93	0,65
AZELIS GROUP NV 5.75% 15/03/2028	Finance/Assurance	EUR	4 270 000,00	4 435 289,33	0,48
BARRY CALLEBAUT SVCS NV 3.75% 19/02/2028	Finance/Assurance	EUR	6 000 000,00	6 293 860,27	0,68
BELDEN INC 3.375% 15/07/2027	Manufacture	EUR	5 180 000,00	5 268 720,45	0,57
BELDEN INC 3.875% 15/03/2028	Manufacture	EUR	4 200 000,00	4 261 867,17	0,46
BERRY GLOBAL INC 1.5% 15/01/2027	Manufacture	EUR	6 885 000,00	6 864 505,65	0,74
BRENTAG FINANCE BV 3.75% 24/04/2028	Finance/Assurance	EUR	9 500 000,00	9 935 873,01	1,07
CANPACK SA 2.375% 01/11/2027	Manufacture	EUR	8 860 000,00	8 796 139,09	0,95
CARMILA SA 1.625% 30/05/2027	Immobilier	EUR	4 500 000,00	4 471 670,34	0,48
CARMILA SA 2.125% 07/03/2028	Immobilier	EUR	4 400 000,00	4 396 781,97	0,47
CELANESE US HOLDINGS LLC 4.777% 19/07/2026	Manufacture	EUR	8 730 000,00	9 030 303,63	0,97
CELLNEX FINANCE CO SA 1% 15/09/2027	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	1 953 916,99	0,21
CELLNEX FINANCE CO SA 1.5% 08/06/2028	Finance/Assurance	EUR	3 900 000,00	3 821 458,81	0,41
CEMEX SAB DE CV 3.125% 19/03/2026	Manufacture	EUR	7 260 000,00	7 319 759,88	0,79
CENCORA INC 2.875% 22/05/2028	Commerce	EUR	5 000 000,00	5 110 544,52	0,55

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CETIN GROUP BV 3.125% 14/04/2027	Finance/Assurance	EUR	2 900 000,00	2 982 806,52	0,32
COTY INC 3.875% 15/04/2026	Manufacture	EUR	7 900 000,00	2 847 247,78	0,31
COTY INC 4.5% 15/05/2027	Manufacture	EUR	1 610 000,00	1 645 323,40	0,18
CPI PROPERTY GROUP SA VAR 23/04/2027	Immobilier	EUR	7 000 000,00	7 090 952,05	0,76
CROWN EURO HOLDINGS 5% 15/05/2028	Finance/Assurance	EUR	6 551 000,00	6 912 775,34	0,74
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 3% 29/05/2026	Transport	EUR	3 300 000,00	3 362 417,47	0,36
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 3.75% 11/02/2028	Transport	EUR	5 100 000,00	5 357 492,01	0,58
DOMETIC GROUP AB 3.0% 08/05/2026	Manufacture	EUR	9 250 000,00	9 444 253,80	1,02
DS SMITH PLC 4.375% 27/07/2027	Manufacture	EUR	3 970 000,00	4 145 544,70	0,45
EASYJET FINCO BV 1.875% 03/03/2028	Finance/Assurance	EUR	7 300 000,00	7 288 115,00	0,78
EC FINANCE VAR 3% 15/10/2026	Finance/Assurance	EUR	8 400 000,00	8 378 178,67	0,90
ELECTROLUX AB 4.125% 05/10/2026	Manufacture	EUR	9 370 000,00	9 554 094,83	1,03
ELIS SA 1.625% 03/04/2028	Autres services	EUR	6 500 000,00	6 434 234,25	0,69
ELO SACA 5.875% 17/04/2028	Immobilier	EUR	5 000 000,00	5 396 510,96	0,58
ENEL FINANCE INTL NV 0.375% 17/06/2027	Finance/Assurance	EUR	5 000 000,00	4 864 576,71	0,52
FASTIGHETS AB BALDER 1.25% 28/01/2028	Immobilier	EUR	8 440 000,00	8 271 894,85	0,89
FAURECIA 2.375% 15/06/2027	Manufacture	EUR	3 760 000,00	3 746 161,11	0,40
FAURECIA 2.75% 15/02/2027	Manufacture	EUR	2 140 000,00	2 141 043,84	0,23
FORD MOTOR CREDIT CO LLC 2.386% 17/02/2026	Finance/Assurance	EUR	1 850 000,00	1 888 515,33	0,20
FORD MOTOR CREDIT CO LLC 4.867% 03/08/2027	Manufacture	EUR	7 080 000,00	7 437 880,42	0,80
FORVIA 3.75% 15/06/2028	Manufacture	EUR	3 600 000,00	2 579 562,86	0,28
GEN MOTORS 4.5% 22/11/2027	Finance/Assurance	EUR	5 240 000,00	5 438 725,21	0,58
GRAND CITY PROPERTIES SA 1.375% 03/08/2026	Immobilier	EUR	9 400 000,00	9 409 578,99	1,01
GRUENENTHAL GMBH 4.125% 15/05/2028	Manufacture	EUR	9 490 000,00	9 598 178,09	1,03
HAPAG LLOYD AG 2.5% 15/04/2028	Transport	EUR	8 520 000,00	8 509 652,93	0,92
HEIMSTADEN BOSTAD TRESRY 1.0% 13/04/2028	Finance/Assurance	EUR	6 280 000,00	6 051 188,63	0,65
HEMSO FASTIGHETS AB 1.00% 09/09/2026	Immobilier	EUR	4 700 000,00	4 668 805,52	0,50
HEMSO TREASURY OYJ 0% 19/01/2028	Finance/Assurance	EUR	1 920 000,00	1 812 979,20	0,19
HORNBACH BAUMARKT AG 3.25% 25/10/2026	Commerce	EUR	7 700 000,00	7 767 613,38	0,84
HUHTAMAKI OYJ 4.25% 09/06/2027	Manufacture	EUR	5 300 000,00	5 546 142,89	0,60
HYUNDAI CAPITAL AMERICA 2.875% 26/06/2028	Finance/Assurance	EUR	5 000 000,00	5 089 710,27	0,55
IHO VERWALTUNGS GMBH 8.75% PIK 15/05/2028	Manufacture	EUR	8 958 000,00	9 481 261,66	1,02
ILIAD SA 5.375% 14/06/2027	IT/Communication	EUR	9 300 000,00	9 870 167,71	1,06
IMCD NV 2.125% 31/03/2027	Commerce	EUR	9 637 000,00	9 722 878,87	1,05
IMERYS SA 1.50% 15/01/2027	Mines	EUR	6 400 000,00	6 429 113,86	0,69
INFRASTRUTTURE WIRELESS 1.875% 08/07/2026	IT/Communication	EUR	4 210 000,00	4 237 230,05	0,46
INTERNATIONAL GAME TECH 2.375% 15/04/2028	Culture	EUR	9 970 000,00	9 890 516,94	1,06
INTL CONSOLIDATED AIRLIN 1.5% 04/07/2027	Transport	EUR	7 800 000,00	7 739 571,37	0,83

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INTL FLAVOR AND FRAGRANCES 1.8% 25/09/2026	Manufacture	EUR	6 740 000,00	6 736 630,92	0,72
IQVIA INC 2.875% 15/06/2028	Science/Technologie	EUR	9 130 000,00	9 089 072,24	0,98
JAGUAR LAND ROVER AUTOMO 6.875% 15/11/2026	Manufacture	EUR	5 000 000,00	5 183 043,06	0,56
JAGUAR LAND ROVER AUTOMO 4.5% 15/01/2026	Manufacture	EUR	4 000 000,00	4 082 920,00	0,44
JCDECAUX SA 2.625% 24/04/2028	Science/Technologie	EUR	10 200 000,00	10 335 567,78	1,11
LANXESS AG 1.75% 22/03/2028	Manufacture	EUR	7 100 000,00	6 983 674,77	0,75
LEONARDO SPA 2.375% 08/01/2026	Manufacture	EUR	3 180 000,00	3 254 936,05	0,35
LKQ EURO HDG BV 4.125% 01/04/2028	Finance/Assurance	EUR	8 100 000,00	8 229 039,75	0,88
LOGICR FINANCIAL SARL 1.625% 15/07/2027	Finance/Assurance	EUR	8 110 000,00	8 055 797,43	0,87
LORCA TELECOM BONDCO 4% 18/09/2027	Finance/Assurance	EUR	9 000 000,00	1 357 947,88	0,15
LOXAM SAS 4.5% 15/02/2027	Admin. privée	EUR	9 460 000,00	9 640 023,80	1,04
MAHLE GMBH 2.375% 14/05/2028	Manufacture	EUR	9 100 000,00	8 999 046,10	0,97
MERCIALYS SA 2% 03/11/2027	Immobilier	EUR	3 000 000,00	2 927 706,16	0,31
METSO OUTOTEC OYJ 0.875% 26/05/2028	Construction	EUR	3 320 000,00	3 200 645,55	0,34
NATIONAL GRID 4.151% 12/09/2027	Finance/Assurance	EUR	5 000 000,00	5 193 142,47	0,56
NEXANS SA 5.5% 05/04/2028	Manufacture	EUR	7 100 000,00	7 765 684,33	0,84
NEXI SPA 1.625% 30/04/2026	Finance/Assurance	EUR	8 820 000,00	8 826 826,93	0,95
NISSAN MOTOR CO 2.652% 17/03/2026	Manufacture	EUR	8 700 000,00	8 875 838,44	0,95
NOKIA OYJ 3.125% 15/05/2028	Manufacture	EUR	5 630 000,00	5 785 950,23	0,62
NOMAD FOODS BONDCO PLC 2.5% 24/06/2028	Finance/Assurance	EUR	9 150 000,00	9 062 576,83	0,97
OI EUROPEAN GROUP BV 6.25% 15/05/2028	Finance/Assurance	EUR	9 300 000,00	9 656 846,17	1,04
OPTICS BIDCO SPA 2.375% 12/10/2027	Finance/Assurance	EUR	2 490 000,00	2 479 568,95	0,27
OPTICS BIDCO SPA 6.875% 15/02/2028	Finance/Assurance	EUR	6 332 000,00	6 896 215,10	0,74
ORANO SA 5.375% 15/05/2027	Manufacture	EUR	5 800 000,00	6 176 919,75	0,66
ORGANON FINANCE 1 LLC 2.875% 30/04/2028	Manufacture	EUR	11 950 000,00	11 700 256,62	1,26
PANDORA AS 4.5% 10/04/2028	Manufacture	EUR	9 300 000,00	9 943 445,34	1,07
PLAYTECH PLC 5.875% 28/06/2028	Culture	EUR	4 800 000,00	4 812 293,80	0,52
PPF ARENA 1BV 3.125% 27/03/2026	IT/Communication	EUR	2 380 000,00	2 438 988,46	0,26
PPF TELECOM GROUP BV 3.25% 29/09/2027	IT/Communication	EUR	4 520 000,00	4 596 686,44	0,49
PVH CORP 3.125% 15/12/2027	Manufacture	EUR	6 370 000,00	6 421 233,17	0,69
Q PARK HOLDING I BV 2% 01/03/2027	Transport	EUR	9 000 000,00	9 023 076,99	0,97
RENAULT SA 1.125% 04/10/2027	Manufacture	EUR	2 500 000,00	2 440 016,10	0,26
RENAULT SA 2.5% 01/04/2028	Manufacture	EUR	1 700 000,00	1 719 345,30	0,18
RENAULT SA 2.5% 02/06/2027	Manufacture	EUR	4 300 000,00	4 347 914,96	0,47
REXEL SA 2.125% 15/06/2028	Commerce	EUR	7 920 000,00	7 809 124,40	0,84
ROLLS ROYCE PLC 1.625% 09/05/2028	Manufacture	EUR	6 270 000,00	6 211 622,86	0,67
ROLLS ROYCE PLC 4.625% 16/02/2026	Manufacture	EUR	1 700 000,00	1 731 122,99	0,19
SAIPEM FINANCE INTL BV 3.375% 15/07/2026	Finance/Assurance	EUR	8 870 000,00	9 042 690,39	0,97
SAPPI PAPIER HOLDING GMBH 3.625% 15/03/2028	Manufacture	EUR	9 240 000,00	9 302 706,23	1,00
SCHAEFFLER AG 4.25% 01/04/2028	Manufacture	EUR	5 600 000,00	5 907 475,29	0,64

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SCHAEFFLER AG 4.5% 14/08/2026	Manufacture	EUR	4 700 000,00	4 832 697,10	0,52
SELP FINANCE SARL 3.75% 10/08/2027	Immobilier	EUR	6 660 000,00	6 854 641,69	0,74
SES SA 0.875% 04/11/2027	IT/Communication	EUR	8 400 000,00	8 074 804,93	0,87
SILGAN HOLDINGS INC 2.25% 01/06/2028	Manufacture	EUR	9 170 000,00	9 082 655,75	0,98
SOFTBANK GROUP CORP 5% 15/04/2028	IT/Communication	EUR	8 880 000,00	9 136 464,27	0,98
SUDZUCKER INT FINANCE 5.125% 31/10/2027	Finance/Assurance	EUR	6 000 000,00	6 245 262,74	0,67
SYNTHOS SA 2.5% 07/06/2028	Manufacture	EUR	7 710 000,00	7 229 624,17	0,78
TDC NET AS 5.056% 31/05/2028	IT/Communication	EUR	8 940 000,00	9 591 153,84	1,03
TDF INFRASTRUCTURE SAS 2.50% 07/04/2026	IT/Communication	EUR	2 900 000,00	2 952 979,03	0,32
TECHNIP ENERGIES NV 1.125% 28/05/2028	Mines	EUR	1 520 000,00	1 471 941,35	0,16
TELECOM ITALIA SPA 6.875% 15/02/2028	IT/Communication	EUR	9 198 000,00	10 149 214,42	1,09
TELEFONAKTIEBOLAGET LM E 1.125% 08/02/2027	Manufacture	EUR	7 910 000,00	7 865 245,65	0,85
TELENET FINANCE LUX NOTE 3.50% 01/03/2028	Finance/Assurance	EUR	9 500 000,00	9 654 459,67	1,04
TELEPERFORMANCE 0.25% 26/11/2027	Science/Technologie	EUR	1 400 000,00	1 336 767,56	0,14
TEOLLISUUDEN VOIMA OYJ 2.625% 31/03/2027	Energie	EUR	7 020 000,00	7 169 645,24	0,77
TEREOS FINANCE GROUPE I 7.25% 15/04/2028	Finance/Assurance	EUR	5 000 000,00	5 123 201,39	0,55
TEREOS FINANCE GRP I 4.75% 30/04/2027	Finance/Assurance	EUR	4 570 000,00	4 604 761,20	0,50
TEVA PHARM FNC NL II 1.875% 31/03/2027	Finance/Assurance	EUR	9 570 000,00	9 592 332,18	1,03
TRATON FINANCE LUX SA 4.5% 23/11/2026	Finance/Assurance	EUR	8 000 000,00	8 166 410,96	0,88
UPJOHN FINANCE BV 1.362% 23/06/2027	Finance/Assurance	EUR	8 120 000,00	8 034 120,88	0,86
VALEO SA 5.375% 28/05/2027	Manufacture	EUR	8 700 000,00	9 247 332,49	0,99
VF CORP 0.25% 25/02/2028	Manufacture	EUR	8 210 000,00	7 604 764,42	0,82
VGP NV 1.625% 17/01/2027	Immobilier	EUR	9 100 000,00	9 147 645,36	0,98
VILMORIN ET COMP 1.375% 26/03/2028	Agriculture	EUR	9 200 000,00	8 863 705,97	0,95
VOLKSWAGEN INTL FIN NV 3.75% 28/09/2027	Finance/Assurance	EUR	6 000 000,00	6 162 247,40	0,66
VOLVO CAR AB 2.50% 07/10/2027	Commerce	EUR	9 850 000,00	9 863 833,18	1,06
VONOVIA SE 0.375% 16/06/2027	Immobilier	EUR	3 800 000,00	3 689 859,34	0,40
WERFEN SA SPAIN 4.625% 06/06/2028	Manufacture	EUR	7 000 000,00	7 448 488,08	0,80
WHIRLPOOL FINANCE LU 1.1% 09/11/2027	Finance/Assurance	EUR	7 000 000,00	6 731 114,66	0,72
WPC EUROBOND BV 2.25% 09/04/2026	Finance/Assurance	EUR	6 660 000,00	6 763 133,29	0,73
ZF EUROPE FINANCE BV 2.50% 23/10/2027	Finance/Assurance	EUR	9 500 000,00	9 434 720,68	1,01
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				34 988 998,00	3,76
<i>OPCVM</i>				<i>34 988 998,00</i>	<i>3,76</i>
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	Finance/Assurance	EUR	7 346,00	34 988 998,00	3,76
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				930 754 275,31	100,08

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-			-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				

L'inventaire des instruments financiers à terme (suite)

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-				

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	930 754 275,31
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	8 023,29
Autres passifs (-)	-797 405,82
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	929 964 892,78

OFI INVEST HIGH YIELD 2027

Annexe d'informations périodiques SFDR sur
l'exercice clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest High Yield 2027

Identifiant d'entité juridique :
549300USYKCL4FHKHJ82

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de **53,94%** d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest High Yield 2027 (ci-après le « **Fonds** ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de **53,94%** d'investissements durables au 31 décembre 2025.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Le Fonds met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du Fonds, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les obligations libellées en euros de l'indice Bank Of America Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield » (HEAE) déduit des obligations perpétuelles.

Un indice spécifique a été désigné pour aligner les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au **31 décembre 2025**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **La note ESG moyenne du Fonds, après élimination des obligations perpétuelles** : La note ESG moyenne du Fonds a atteint **5,96** sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds, après élimination des obligations perpétuelles** : La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds était de **5,95** sur 10 ;
- **La part d'investissement durable du Fonds** : Le Fonds a investi **53,94%** de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au **31 décembre 2024**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **La note ESG agrégée**: la note ESG agrégée au niveau du portefeuille est de **5,94** sur 10 ;
- **La note ESG moyenne** de son univers d'investissement est de **5,81**.

Le Fonds a donc respecté l'objectif de surperformance de l'univers d'investissement sur cet indicateur de durabilité.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Au **29 décembre 2023**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

- **La note ESG agrégée**: la note ESG agrégée au niveau du portefeuille était de **5,80** sur 10 ;
- **La note ESG moyenne** de son univers d'investissement était de **4,71** ;

Le Fonds avait donc respecté l'objectif de surperformance de l'univers d'investissement sur cet indicateur de durabilité.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Au **30 décembre 2022**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

- **La note ESG au niveau du portefeuille** avait atteint **5,73** sur 10 ;
- **La note ESG au niveau de l'univers d'investissement** avait atteint **5,75** sur 10.

Le Fonds n'est devenu un OPC catégorisé Article 8 conformément au Règlement SFDR qu'à compter du 20 janvier 2023 et n'a donc pas respecté l'objectif de surperformance de l'univers d'investissement sur cet indicateur de durabilité.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y avait pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée entre le 1^{er} janvier 2022 et 30 décembre 2022.

Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie d'un auditeur ni d'un examen par un tiers.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds s'engageait à détenir au minimum 11% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Au **31 décembre 2025**, comme indiqué ci-dessus le Fonds détient **53,94%**, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable.

Ceci implique donc que ces émetteurs :

- Ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- N'ont pas causé de préjudice important ;
- Et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest AM a vérifié que ces émetteurs :

- N'étaient pas exposés aux Indicateurs d'incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14
- N'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité
- N'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Fonds soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- Ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques... (PAI 14) ;
- Ne violent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la proportion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	91609,26 Teq CO2	110219,07 Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR	Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille
		Taux de couverture = 87,63%	87,63%	72,3%		
		Emissions de GES de niveau 2	21928,91 Teq CO2	24077,63 Teq CO2		
		Taux de couverture = 87,63%	87,63%	72,3%		
	Emissions de GES de niveau 3	686424,80 Teq CO2	568117,59 Teq CO2	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
		Taux de couverture = 87,63%	87,63%			72,3%
	Emissions totales de GES	799962,99 Teq CO2	702414,29 Teq CO2			
		Taux de couverture = 87,63%	87,63%			72,3%
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	952,11 (Teq CO2/million d'EUR)	918,60 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 87,63%	87,63%		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	927,67 (Teq CO2/million d'EUR)	945,44 (Teq CO2/million d'EUR)		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ;
			Taux de couverture = 88,29%	88,29%		

						<p>Politique d'Engagement sur le volet climat.</p> <p>Politique de Vote sur le Say on Climate.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	3,95%	4%		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée = 72,19%	Part d'énergie non renouvelable consommée = 75%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Taux de couverture = 88,01%			Taux de couverture = 82,9%			
Part d'énergie non-renouvelable produite = 17,58%			Part d'énergie non-renouvelable produite = 28%			
Taux de couverture = 25,33%			Taux de couverture = 18,9%			
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,86 (GWh/million d'EUR)	1,05 (GWh/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Taux de couverture = 92,77%			Taux de couverture = 86,8%			
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	1,19%	1%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	<p>Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> <p>Poursuite de la campagne d'engagement sur les biocides et produits chimiques dangereux.</p>
			Taux de couverture = 86,81%	Taux de couverture = 84,0%		
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2081,05 (Tonnes)	2183,05 (Tonnes)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 5,54%	Taux de couverture = 6,4%		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1513,76 (Tonnes)	1506,57 (Tonnes)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels.</p> <p>Analyse de controverses sur ces enjeux.</p>
			Taux de couverture = 57,48%	Taux de couverture = 46,1%		

						<u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption							
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
			Taux de couverture = 97,19%	Taux de couverture = 99,3%			
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	40,95%	43%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
			Taux de couverture = 87,05%	Taux de couverture = 84,7%			
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	14,04%	0,13	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
			Taux de couverture = 39,06%	Taux de couverture = 26,4%			
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	35,14%	Diversité des sexes = 36%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
			Taux de couverture = 88,85%	Taux de couverture = 85,0%			
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
			Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 99,3%			
	Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
	Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	1,59%	1%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
				Taux de couverture = 85,48%	Taux de couverture = 88,3%		

Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	1,08%	2%	d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 90,72%	Taux de couverture = 88,3%		

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au **31 décembre 2025**, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Actif	Secteur	Poids	Pays
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D		3,77%	France
ORGANON & CO/ORG RegS	Santé	1,25%	États-Unis
AIR FRANCE-KLM MTN	Industrie	1,18%	France
JCDECAUX SA RegS	Services de communication	1,11%	France
TELECOM ITALIA SPA RegS	Services de communication	1,09%	Italie
PANDORA A/S MTN RegS	Consommation discrétionnaire	1,07%	Danemark
BRENNTAG FINANCE BV MTN RegS	Biens et services industriels	1,07%	Allemagne
INTERNATIONAL GAME TECHNOLOGY PLC RegS	Consommation discrétionnaire	1,06%	États-Unis
ILIAD SA RegS	Services de communication	1,06%	France
VOLVO CAR AB MTN RegS	Consommation discrétionnaire	1,06%	Suède
IMCD NV RegS	Industrie	1,05%	Pays-Bas
TELENET FINANCE LUX NOTE RegS	Services de communication	1,04%	Belgique
OI EUROPEAN GROUP BV RegS	Biens et services industriels	1,04%	États-Unis
LOXAM SAS RegS	Industrie	1,03%	France
TDC NET AS MTN RegS	Services de communication	1,03%	Danemark

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.



investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?

Au **31 décembre 2025**, le Fonds a **99,21%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (**#1 Alignés** avec les caractéristiques E/S).

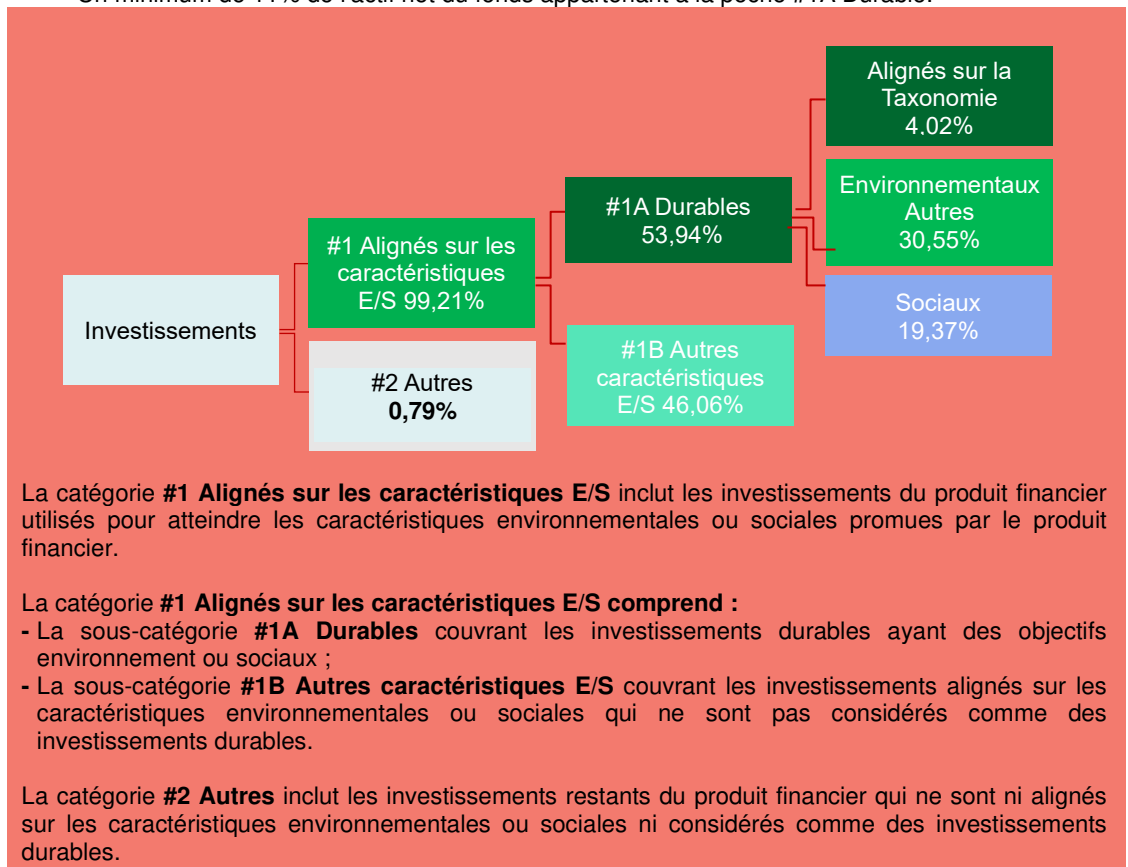
Le Fonds détient actuellement **53,94%** de ses actifs nets appartenant à la poche **#1A Durables**, dont **30,55%** ayant un objectif environnemental et **19,37%** ayant un objectif social.

Le Fonds a **0,79%** de son actif net appartenant à la poche **#2 Autres**. Celle-ci est constituée de :

- **0,79%** de liquidités ;
- **0%** de dérivés ;
- **0 %** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 65% de l'actif net du fonds appartenant à la poche **#1 Alignés** avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 35% des investissements appartenant à la poche **#2 Autres**, dont 25% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.
- Un minimum de 11% de l'actif net du fonds appartenant à la poche **#1A Durable**.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au **31 décembre 2025**, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	Sous-secteurs	poids
Consommation discrétionnaire		
Consommation discrétionnaire	Automobiles	
Consommation discrétionnaire	Composants Automobiles	
Consommation discrétionnaire	Textiles et habillement	
Consommation discrétionnaire	Hôtellerie, restauration et loisirs	
Consommation discrétionnaire	Biens durables pour la maison	
Consommation discrétionnaire	Commerce spécialisé	
Biens et services industriels		
Biens et services industriels	Produits chimiques	
Biens et services industriels	Conteneurs et emballages	
Biens et services industriels	Biens et services industriels de construction	
Biens et services industriels	Papier et produits forestiers	
Biens et services industriels	Métaux et exploitation minière	
Industrie		
Industrie	Compagnies aériennes de passagers	
Industrie	Infrastructures de transport	
Industrie	Sociétés de négoce et distributeurs	
Industrie	Machines industrielles	
Industrie	Transport maritime	
Industrie	Équipements électriques	
Industrie	Services et fournitures commerciales	
Industrie	Aéronautique et défense	
Industrie	Services professionnels	
Immobilier		
Immobilier	Gestion et développement immobilier	

Immobilier	SIIC diversifiées	:
Immobilier	SIIC de commerce de détail	:
Immobilier	SIIC résidentielles	:
Immobilier	SIIC de bureaux	:
Immobilier	SIIC spécialisées	:
Services de communication		10
Services de communication	Services de télécommunications diversifiés	:
Services de communication	Médias	:
Services de communication	Services de télécommunications sans fil	:
Santé		:
Santé	Produits pharmaceutiques	:
Santé	Prestataires et services de santé	:
Finance		:
Finance	Services financiers	:
Finance	Financement à la consommation	:
Consommation de base		:
Consommation de base	Produits alimentaires	:
Consommation de base	Produits ménagers	:
Consommation de base	Produits de soins personnels	:
Autre		:
Services aux collectivités		:
Services aux collectivités	Services publics d'électricité	:
Services aux collectivités	Services publics de gaz	:
Technologies de l'information		:
Technologies de l'information	Équipements de communication	:
Technologies de l'information	Équipements, instruments et composants électroniques	:
Pétrole et gaz		:
Pétrole et gaz	Équipements et services pour l'énergie	:

L'exploration, l'exploitation minière, extraction, production, Traitement, Stockage, raffinage ou distribution, y compris les transports, stockage et échange, des combustibles fossiles



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est nulle.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

Oui

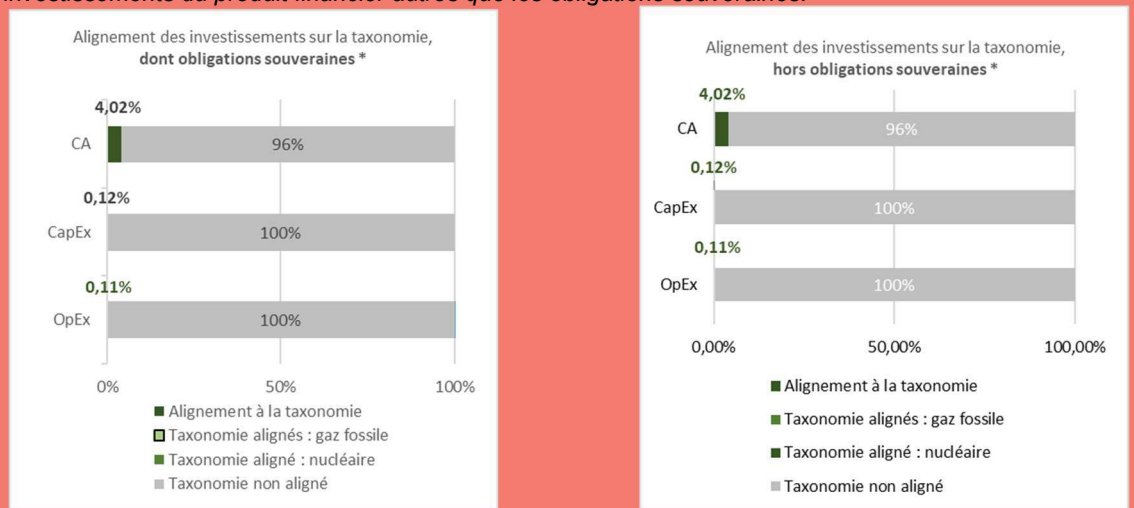
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est de **3,53%**.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au **31 décembre 2025**, les données relatives à l'évolution du pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE ne sont pas disponibles pour la période précédente.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **30,55%**.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables sur le plan social était de **19,37%**.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'univers spécifique de ce produit financier comprend les valeurs composant l'indice « Bank Of America Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield » (HEAE) déduit des obligations perpétuelles qui a été désigné pour aligner les caractéristiques environnementales et/ou sociales, soit l'univers custom ou univers personnalisé.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.